

Extrait cantonal du registre des poursuites

Art. 8a LP

n° 2024010013824

Réf. 3402421_20241016173717677

CRESURA AG
Wirtschaftsinformation
Hagenholzstrasse 81, Postfach
8050 Zürich

Nous attestons que, auprès de notre office et au nom de / sous la raison de commerce de
Carron-Lugon L'Architecte du Feu SA, Rue des Finettes 76, 1920 Martigny (CHE-100.889.165)
aucune poursuite ni aucun acte de défaut de biens ne sont enregistrés à l'adresse indiquée.

Informations juridiques

Le présent extrait recense toutes les **poursuites** qui ont été introduites durant les **cinq dernières années** sur l'ensemble du territoire cantonal contre la personne nommée ci-dessus. Les poursuites suspendues et celles qui n'ont pas été continuées en raison de l'écoulement du délai d'un an fixé à l'art. 88 LP sont également énumérées. L'extrait indique en outre le nombre et le montant total **des actes de défaut de biens après saisie** établis dans le canton durant les 20 dernières années, s'ils ne sont pas éteints. Il mentionne aussi l'ouverture et la clôture des faillites communiquées au cours des cinq dernières années.

Ne figurent pas sur l'extrait les poursuites retirées par le créancier, annulées à la suite d'un jugement, non portées à la connaissance de tiers suite à une demande du débiteur (art. 8a, al. 3, LP) ou inscrites dans un autre canton. D'éventuels actes de défaut de biens après faillite n'y figurent pas non plus.

Il n'a pas été vérifié que la personne nommée ci-dessus a effectivement ou a effectivement eu son domicile ou son siège, pendant la période déterminante, dans le canton qui délivre cet extrait. Si le domicile ou le siège de la personne nommée ci-dessus se trouve ou s'est trouvé au cours des cinq dernières années dans un autre canton, un autre extrait du registre des poursuites doit être demandé à l'office compétent.

Remarques

Frais de cet extrait: CHF 18.00 (selon art. 12a OELP)

Martigny, 17.10.2024

Office des poursuites des districts de Martigny et Entremont

